



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



**16 septembre 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le seize septembre deux-mille-dix-neuf (16 septembre 2019) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Nicole Bouffard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière par intérim, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

**4. RÉS. 191.09.2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 et de la séance extraordinaire du 9 septembre 2019**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
  - 6.1. Appel d'offres numéro 2019-06 pour l'achat d'abrasif (sable et gravier) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2019-2020 : octroi de contrat;
  - 6.2. Appel d'offres pour l'administration et la gestion des opérations et des équipements de la piscine municipale pour 2020 à 2024 - autorisation;
  - 6.3. Travaux relatifs à l'appel d'offres numéro 2018-03 : approbation des comptes soumis;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
  - 7.1. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2018;
  - 7.2. Lettre d'entente numéro 2019-01 avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Labelle;



- 7.3. Embauche de personnel;
- 7.4. Lettre d'entente numéro 2019-03 avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3412;
- 7.5. Affichage d'un poste de directeur(trice) de la culture, des loisirs et du tourisme;

#### **8. Travaux publics**

- 8.1. Mandat pour la mise à jour du plan d'intervention de 2015;
- 8.2. Octroi de contrat pour la réfection de la toiture de la gare;
- 8.3. Octroi de contrat pour émondage;
- 8.4. Divers travaux de pavage;
- 8.5. Octroi de contrat pour l'achat de ponceaux;
- 8.6. Vente de la niveleuse - Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- 8.7. Travaux de pavage suite à la réfection de ponceaux;

#### **9. Urbanisme et environnement**

#### **10. Sécurité incendie et sécurité publique**

#### **11. Loisirs, culture et tourisme**

- 11.1. La grande guignolée des médias;
- 11.2. Soutien financier à l'organisme Plein air Haute-Rouge dans le cadre du projet de mise en place des infrastructures du parcours naturel aquatique de la rivière Rouge;

#### **12. Bibliothèque**

- 12.1. Approbation de la liste des dossiers d'abonnés de la bibliothèque municipale à détruire;
- 12.2. Autorisation de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques;

#### **13. Période de questions et réponses**

#### **14. Avis de motion et règlements**

- 14.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-311 sur la gestion contractuelle;
- 14.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-312 sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaire;
- 14.3. Adoption du règlement 2019-310 octroyant une aide de 303 000 \$ à l'Association des propriétaires de la Belle Dame du lac Labelle pour la construction d'un chemin sur des terres de la couronne et conférant un accès au public et décrétant un emprunt à ces fins;

#### **15. Comptes**

- 15.1. Autorisation de dépenses et de paiements;

#### **16. Varia**

#### **17. Période de questions et réponses**

#### **18. Levée de la séance ordinaire**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. **RÉS. 192.09.2019                    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019 ET DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 et de la séance extraordinaire du 9 septembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 et de la séance extraordinaire du 9 septembre 2019 soient approuvés tels que rédigés.

Adoptée

**6.1 RÉS. 193.09.2019 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-06 POUR L'ACHAT D'ABRASIF (SABLE ET GRAVIER) POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'HIVER 2019-2020 : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 157.07.2019 mandatant la directrice générale par intérim à aller en appel d'offres pour l'achat d'abrasif (sable et gravier) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la seule soumission reçue le 9 septembre dernier à 11 h 00;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De retenir les services des Agrégats de Labelle inc. pour la fourniture d'abrasif (sable et gravier) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2019-2020, au coût de 7,86 \$ la tonne métrique pour le sable AB-10 pour la période du 15 avril au 15 novembre et de 9,01 \$ la tonne métrique pour le sable AB-10 et de 10,05\$ pour la pierre concassée pour la période du 15 novembre au 15 avril, incluant la fourniture du matériel et tous les profits, les frais généraux, toutes les taxes, les frais de douane, licences, redevances, et toutes les autres dépenses inhérentes, sans livraison, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2019-06.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée

**6.2 RÉS. 194.09.2019 APPEL D'OFFRES POUR L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DES OPÉRATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR 2020 À 2024 - AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres public, avec pondération, pour l'administration et la gestion des opérations et des équipements de la piscine municipale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024, conformément au devis, ainsi qu'aux dispositions du règlement numéro 2008-154 portant sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaire, et ses amendements, et de l'article 936.0.1.1. du Code municipal du Québec.

Adoptée



**6.3 RÉS. 195.09.2019 TRAVAUX RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-03 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de paiement numéro 4 de la compagnie Les Entreprises Doménick Sigouin inc. au montant total de 2 000 \$, moins la retenue contractuelle de 10%, soit 1 800 \$, plus les taxes, tel que recommandé par Marc-André Lajoie, ingénieur, en date du 28 août 2019.

Que la dépense liée au présent paiement, soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2018-289 et, si requis, à même le fonds d'administration par le biais d'un transfert aux activités d'investissement.

Adoptée

**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018**

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose au conseil le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2018.

**7.2 RÉS. 196.09.2019 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2019-01 AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE LABELLE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer la lettre d'entente numéro 2019-01 portant sur l'allocation cellulaire accordée aux pompiers, avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Labelle.

Adoptée

**7.3 RÉS. 197.09.2019 EMBAUCHE DE PERSONNEL**

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste d'opérateur-machinerie lourde autorisé par la résolution numéro 134.06.2019 et les entrevues réalisées;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner l'embauche de monsieur Miguel Charette à titre d'opérateur-machinerie lourde à compter du 19 août 2019, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur et avec la période d'essai convenue dans la lettre d'entente 2019-03.

Adoptée



**7.4 RÉS. 198.09.2019 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2019-03 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 3412**

CONSIDÉRANT les demandes du Syndicat à l'effet que la période d'essai de l'opérateur-machinerie lourde soit prolongée;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer la lettre d'entente numéro 2019-03 portant sur la prolongation de la période d'essai de l'opérateur-machinerie lourde, avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3412.

Adoptée

**7.5 RÉS. 199.09.2019 AFFICHAGE D'UN POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DU TOURISME**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à procéder à un affichage pour le poste de directeur(trice) du Service de la culture, des loisirs et du tourisme.

Adoptée

**8.1 RÉS. 200.09.2019 MANDAT POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DE 2015**

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir obtenir une aide financière dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023, chaque municipalité doit déposer au MAMOT une programmation de travaux constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser cette programmation, la Municipalité doit mettre à jour son plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites approuvé par le MAMOT, auquel doivent s'ajouter les conduites pluviales et les chaussées;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la firme N. Sigouin Infra-conseil pour la mise à jour de notre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées, au coût 2 750 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services du 13 août 2019.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent de fonctionnement non affecté, poste budgétaire 02-320-00-419.

Adoptée



**8.2 RÉS. 201.09.2019 OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA GARE**

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de deux compagnies, Toitures V. Perreault a fourni le prix le plus bas;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de remplacement de bardeaux à la gare à la compagnie Toitures V. Perreault pour un montant de 21 719,20 \$ plus taxes applicables.

Que la somme nécessaire à cette dépense soit appropriée du fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée

**8.3 RÉS. 202.09.2019 OCTROI DE CONTRAT POUR ÉMONDAGE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat d'émondage sur le chemin du Lac-Labelle à la compagnie Transport Yan Lévesque pour un montant maximal de 21 500 \$ plus taxes applicables.

Que cette dépense soit payée tel que prévu par la résolution 009.01.2019.

Adoptée

**8.4 RÉS. 203.09.2018 DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la réalisation de différents travaux de pavage par Les Roy du pavage/Asphalte Valade au coût de 13 081,50 \$, plus les taxes.

Que la somme nécessaire à ces travaux soit prise à même le poste budgétaire 02-320-00-625.

Adoptée

**8.5 RÉS. 204.09.2019 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE PONCEAUX**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de ponceaux auprès du Centre du Ponceau Courval pour un montant n'excédant pas 21 740 \$ plus taxes applicables.

Que cette dépense soit payée tel que prévue par la résolution 177.08.2019.

Adoptée



**8.6 RÉS. 205.09.2019 VENTE DE LA NIVELEUSE - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appels d'offres, pour la fourniture de services spécialisés pour la gestion des biens excédentaires;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues au CSPQ correspondant au numéro d'appel d'offres 19-0306;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise la vente de la niveleuse John Deere 772D, 2006 au montant de 80 500 \$ à la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

Que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire aux fins de cette résolution.

Adoptée

**8.7 RÉS. 206.09.2019 TRAVAUX DE PAVAGE SUITE À LA RÉFECTION DE PONCEAUX**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la réalisation de différents travaux de pavage par Les Roy du pavage/Asphalte Valade au coût de 33.50 \$ du mètre carré, pour un montant maximal de 21 741.50 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit payée tel que prévue par la résolution 177.08.2019.

Adoptée

**11.1 RÉS. 207.09.2019 LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS**

CONSIDÉRANT la demande de *Bouffe Laurentienne, Moisson Laurentides et Centraide Gatineau-Labelle-Haute-Laurentides (GLHL)* pour tenir un point de collecte sur rue à Labelle dans le cadre de la Grande guignolée des médias;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte bénéficiera aux organismes en sécurité alimentaire de notre région;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la tenue d'un point de collecte sur rue à Labelle pour la Grande guignolée des médias, soit à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et de la rue du Pont, entre 7h00 et 19h00 le 5 décembre 2019, pourvu que le tout soit fait dans le respect des règles de base de la sécurité routière.

Adoptée



11.2

**RÉS. 208.09.2019**

**SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISME PLEIN AIR HAUTE-ROUGE DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES DU PARCOURS NATUREL AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Plein Air Haute-Rouge est mandaté pour la gestion récréotouristique de la rivière Rouge;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Plein Air Haute- Rouge procèdera en 2019/2020 à la mise en place des infrastructures du parcours naturel aquatique de la rivière Rouge;

CONSIDÉRANT les retombées positives, qu'elles soient économiques, touristiques ou écologiques.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle accorde un soutien financier d'un montant de 11 500 \$ à l'organisme Plein Air Haute-Rouge pour la mise en place des infrastructures du parcours naturel aquatique de la rivière Rouge.

Que la Municipalité de Labelle demande à l'organisme Plein Air Haute-Rouge à être bien représentée sur les différents outils de publicité.

Que le montant de cette dépense soit approprié de l'excédent non affecté.

Adoptée

12.1

**RÉS. 209.09.2019**

**APPROBATION DE LA LISTE DES DOSSIERS D'ABONNÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À DÉTRUIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.3 du règlement 2013-226 relatif à la bibliothèque municipale stipule qu'après une période de deux (2) années d'inactivité, la carte d'abonné est suspendue, le dossier de l'abonné est détruit et que tout solde dû de moins de 10\$ est annulé ;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers à détruire tels que présentés sur la liste ci-jointe respectent l'article 6.3 du règlement 2013-226 relatif à la bibliothèque municipale ;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste des dossiers d'abonnés de la bibliothèque municipale expirés depuis 2 ans et plus ayant un solde de moins de 10\$ à détruire suivant la liste jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduite et d'autoriser la directrice de la bibliothèque à détruire lesdits dossiers.

Adoptée





12.2 **RÉS. 210.09.2019**

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES SOUTENANT L'ÉVEIL À LA LECTURE, À L'ÉCRITURE ET AUX MATHÉMATIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques qui vise à :

- susciter le goût de la lecture;
- contribuer au développement des attitudes positives pour la lecture;
- contribuer au développement des habiletés préalables à l'écriture;
- favoriser l'acquisition des habiletés de base en mathématiques.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme dans le but de développer des activités favorisant l'acquisition des premières habiletés et connaissances liées à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants de 0 à 5 ans;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser madame Nathalie Robson, directrice de la bibliothèque, à signer pour et au nom de la Municipalité Labelle tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques.

Adoptée

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

**14.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-311 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le conseiller Michel Lefebvre donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2019-311 sur la gestion contractuelle et dépose le projet de règlement.

**14.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-312 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AINSI QUE SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Le conseiller Michel Lefebvre donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2019-312 sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaire et dépose le projet de règlement.



14.3

**RÉS. 211.09.2019**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-310  
OCTROYANT UNE AIDE DE 303 000 \$ À  
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA BELLE  
DAME DU LAC LABELLE POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN CHEMIN SUR DES TERRES DE LA COURONNE  
ET CONFÉRANT UN ACCÈS AU PUBLIC ET  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À CES FINS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Patrice Charette lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 août 2019 au cours de laquelle celui-ci a également déposé un projet du présent règlement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2019-310 octroyant une aide de 303 000 \$ à l'Association des propriétaires de la Belle Dame du lac Labelle pour la construction d'un chemin sur des terres de la couronne et conférant un accès au public et décrétant un emprunt à ces fins.

Le règlement numéro 2019-310 est identique au projet de règlement déposé le 19 août 2019.

Le règlement numéro 2019-310 est reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

La secrétaire-trésorière mentionne que la période d'enregistrement des personnes habiles à voter du secteur concerné relative à ce règlement sera tenue le 4 octobre prochain de 9 h 00 à 19 h 00.

Adoptée

15.1

**RÉS. 212.09.2019**

**AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tel que présentées à la liste des déboursés et la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2019 aux montants respectifs de cent-cinquante-mille-soixante-sept dollars et trente-cinq cents (150 067,35 \$) et cent-quarante-mille-six-cent-quatre-vingt-onze dollars (140 691 \$).

La liste des déboursés et la liste des comptes à payer font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2008-154 modifié par le règlement 2011-201 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La secrétaire-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

16.

**VARIA**



**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. RÉS. 213.09.2019 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 54.

Adoptée

\_\_(original signé)\_\_\_\_\_

Robert Bergeron  
Maire

\_\_(original signé)\_\_\_\_\_

Nicole Bouffard  
Secrétaire-trésorière/directrice  
générale par intérim

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_(original signé)\_\_\_\_\_

Robert Bergeron  
Maire